

LES 10 ACTIONS CLÉS DU PARENT DÉLÉGUÉ

1

Il défend **les droits** de tous les enfants de l'école.



2

Il écoute **les demandes** de tous les parents.



3

Il fait vivre la coéducation. Il a un rôle de **médiateur** entre l'équipe éducative et les parents.



5

Il sait qui contacter au bon moment pour **les petits et grands problèmes** qui surviennent à l'école.

7



Il connaît le fonctionnement du **système éducatif** et agit quand les moyens manquent.

9

Il accepte de donner de son **temps libre** pour que tous les enfants se sentent bien à l'école.



6

Il recueille l'avis des parents pour **porter leur voix** en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.



8

Il organise la solidarité pour favoriser **la gratuité** de l'éducation.



4



Il est soutenu dans ses initiatives par **un réseau national** et il peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.



10

Il sait que les élèves sont d'abord **des enfants!**

EN OCTOBRE

fcpé

VOTEZ FCPE!



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- par voie postale,
- ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

Deux solutions pour voter

- Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.



education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire